

Services et réseaux électroniques paneuropéens: fourniture interopérable, programme IDABC 2005-2009, suivi IDA II

2003/0147(COD) - 11/03/2004 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Imelda READ (PSE, UK), le Parlement européen s'est prononcé en faveur de la position commune du Conseil avec quelques changements mineurs. S'agissant de la fourniture de services paneuropéens d'administration en ligne, le Parlement souhaite que l'on tienne compte également de la directive 2002/58/CE concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques.